

## Foire Aux Questions

### ÉLIGIBILITÉ



#### EST-CE QUE MON LOGEMENT EST ÉLIGIBLE À LA FIBRE OPTIQUE ?

Pour le savoir, effectuez un test d'éligibilité sur notre site [www.xpfibre.com](http://www.xpfibre.com) ou sur le site d'un opérateur référencé sur votre réseau (cf. liste page 2).



#### MON TEST D'ÉLIGIBILITÉ INDIQUE « RÉSEAU EN COURS DE CONSTRUCTION » : SOUS QUEL DÉLAI SERAI-JE ÉLIGIBLE ?

Nous vous invitons à tester régulièrement votre éligibilité sur le site de XpFibre ou à solliciter les opérateurs référencés sur votre réseau (cf. liste page 2).



#### QUE FAIRE SI MON LOGEMENT N'EST PAS RÉFÉRENCÉ ?

##### 1. Je n'ai pas de ligne téléphonique

Le propriétaire doit demander un devis et une intervention pour programmer les travaux d'adduction de votre logement sur [www.xpfibre.com](http://www.xpfibre.com)

##### 2. J'ai une ligne téléphonique

Je suis en pavillon : faites une demande de référencement auprès de l'opérateur fibre que vous aurez choisi (cf. liste page 2), il se rapprochera de XpFibre pour faire le nécessaire. Ou remplissez le formulaire « création de nouvelle adresse » disponible sur [www.xpfibre.com](http://www.xpfibre.com)



Je suis en immeuble/copropriété : assurez-vous que votre syndic/bailleur a bien reçu, complété et renvoyé la convention d'immeuble dûment signée. Dans le cas contraire, pour obtenir une convention d'immeuble, votre syndicat de copropriété doit prendre contact avec XpFibre via le formulaire « Déclaration Immeuble neuf » disponible sur [www.xpfibre.com](http://www.xpfibre.com)



#### DES TECHNICIENS FIBRE SONT PRÉSENTS DANS MA RUE : POURRAIS-JE BIENTÔT PROFITER DE LA FIBRE ?

Lorsque l'on déploie un réseau de fibre optique, différentes étapes doivent être respectées. Si vous apercevez des techniciens en train d'effectuer des travaux dans votre rue, cela ne signifie pas nécessairement que vous serez bientôt éligible à la fibre optique.

Nous vous invitons à tester régulièrement votre éligibilité sur [www.xpfibre.com](http://www.xpfibre.com) ou à manifester votre intérêt pour la fibre auprès des opérateurs référencés sur votre réseau (cf. liste page 2).



#### JE NE SUIS PAS ÉLIGIBLE À LA FIBRE DANS L'IMMÉDIAT ET IL N'Y PAS D'OFFRE ADSL SATISFAISANTE QUE PUIS-JE FAIRE POUR OBTENIR UNE CONNEXION INTERNET EN ATTENDANT LA FIBRE ?

Si vous êtes dans cette situation, des offres alternatives sont disponibles (Box 4G fixe, Satellite ou THD Radio). Contactez un opérateur (cf. liste page 2) pour vérifier votre éligibilité à ces technologies.



A noter : L'état a mis en place un guichet de cohésion numérique pour les personnes ne pouvant bénéficier de plus de 8 Mbit/s via les réseaux fixes. Plus d'informations sur : [www.aménagement-numérique.gouv.fr](http://www.aménagement-numérique.gouv.fr)



**QUELS SONT MES CHOIX D'OPÉRATEURS ?**

Les réseaux fibre exploités par XpFibre sont ouverts à tous les opérateurs de services désirant vous proposer leur abonnement fibre.

Liste des opérateurs sur l'ensemble de nos réseaux au 20/10/21  
(pouvant varier selon le réseau et la commune)

OPERATEUR	INFORMATION	SAV
BOUYGUES TELECOM	31 06	10 64
COMCABLE	06 71 60 61 45	09 69 36 01 20
CORIOLIS	09 70 71 55 55	09 70 14 36 36
ALPHALINK	09 70 75 70 75	09 70 75 70 75
CELESTE	01 70 17 60 20	01 70 17 60 20
K-NET	09 72 350 350	09 72 350 350
NORDNET	34 20	34 20
ORANGE	39 00	39 00
OZONE	09 73 01 10 00	09 73 01 10 00
SFR	10 99	10 23
VIDEOFUTUR	01 86 56 56 56	09 70 25 26 27

**VAIS-JE SUBIR UNE INTERRUPTION DE SERVICE LORSQUE JE VAIS BASCULER DE L'ADSL À LA FIBRE OPTIQUE ?**

Non, à condition de ne pas demander la résiliation de votre ligne ADSL avant d'avoir l'accès à vos services fibre. Votre opérateur vous renseignera sur les démarches à suivre.

**COMMENT ARRIVE LA FIBRE JUSQU'EN LIMITE DE MA PROPRIÉTÉ ?**

Le parcours utilisé par XpFibre pour déployer la fibre est celui du câble téléphonique installé historiquement.

Si votre rue est desservie en aérien : nous utilisons les poteaux existants appartenant à Orange ou Enedis.

Si votre rue est desservie en sous-terrain : nous déployons la fibre dans les fourreaux existants soit principalement ceux réservés aux réseaux télécoms ou appartenant à votre commune.

Si votre rue est desservie en façade : nous déployons la fibre en suivant le cheminement existant des réseaux télécoms. Dans ce cas, le passage de la fibre nécessite la pose de boîtiers sur les façades. Cette dernière est conditionnée par l'autorisation des propriétaires. Une non-réponse ou un refus de conventionnement peut bloquer l'accès à la fibre pour plusieurs voisins.

**PUIS-JE DEMANDER UN PRÉ-RACCORDEMENT DE MON LOGEMENT AVANT DE CHOISIR MON OPÉRATEUR ?**

Non. Le raccordement de votre logement n'est déclenché qu'à la souscription d'un abonnement auprès d'un opérateur.

**QUEL EST LE DÉLAI D'ATTENTE POUR MON RACCORDEMENT ?**

Le délai pour le raccordement d'un logement peut varier entre 4 à 8 semaines, une fois la commande passée par votre opérateur et reçue par XpFibre.  
(sous réserve de récupération et disponibilité des infrastructures télécoms existantes)

**DOIS-JE MODIFIER MON INSTALLATION INTERIEURE POUR LA FIBRE ?**

La Prise Terminale Optique (PTO) et la box seront installées à proximité de votre prise téléphonique actuelle ou pour les logements récents dans la partie télécom de votre coffret électrique. Vous pouvez demander de positionner la PTO dans une autre pièce. En fonction de la faisabilité technique, l'installateur pourra répondre favorablement à votre demande.

**UN PROBLÈME SURVIENT LORS DU RACCORDEMENT ET LE TECHNICIEN ME RENVOIE VERS LA MAIRIE OU XpFibre**

Votre seul interlocuteur reste votre opérateur. Il est inutile de vous rapprocher de la mairie ou de XpFibre. Lors du raccordement, le technicien effectuera un compte rendu d'installation :

- S'il est constaté un point de blocage en domaine public, le Support XpFibre apportera son aide et communiquera avec l'opérateur qui vous recontactera une fois le blocage levé pour finaliser le raccordement.
- S'il est constaté un point de blocage en domaine privé cela relève de la responsabilité du propriétaire du logement. Il doit alors, réparer ou remplacer à ses frais, le fourreau défectueux. C'est le seul cas dans lequel, vous devrez alors intervenir.

**Quelques conseils techniques pour remettre aux normes votre adduction :**

Le ou les fourreaux sont de type PVC 42/45mm de diamètre ou une gaine télécom verte de 30 mm de diamètre (avec un intérieur lisse) jusqu'à la limite de votre propriété dans un regard 40/40. Ne pas oublier d'installer un grillage avertisseur vert à 30 cm au-dessus du réseau à construire

**COMBIEN ME COÛTE UN RACCORDEMENT À LA FIBRE OPTIQUE ?**

Les conditions d'accès à la fibre peuvent varier en fonction des réseaux et des opérateurs. Se renseigner directement auprès des opérateurs de services.

**QUELQUES CONSEILS POUR VOTRE RACCORDEMENT**

Afin de faciliter l'accès au technicien le jour de votre raccordement :

- Déplacer vos meubles lourds
- Vérifier la praticabilité de votre fourreau télécom sur le domaine privé en cas de raccordement souterrain
- Élaguer la végétation extérieure qui pourrait gêner le raccordement aérien



**JE RENCONTRE DES DIFFICULTÉS AVEC MON INSTALLATION FIBRE****QUELQUES EXEMPLES :**

- Mon boîtier fibre ne fonctionne plus (voyant rouge, vert clignotant ou éteint)
- J'ai une absence de service totale ou partielle
- J'ai besoin de déplacer ma prise optique
- Mon installation fibre à l'intérieur de mon logement est abîmée
- Des intempéries ont abîmé les installations télécoms extérieures

**QUE DOIS-JE FAIRE ?**

Votre opérateur est votre contact privilégié : rapprochez-vous de son service client afin d'effectuer un premier diagnostic en ligne. XpFibre sera contacté par votre opérateur si nécessaire.

**LES BOITIERS OU ARMOIRES RESTENT OUVERTES APRÈS LE PASSAGE DU TECHNICIEN : EST-CE DANGEREUX ?**

La fibre est une technologie passive qui ne transporte pas de courant électrique. Par conséquent, il n'y a aucun danger de court-circuit ou de perte de service si un boîtier est ouvert. Seul un acte de malveillance pourrait entraîner une coupure de service.

Pour signaler un équipement XpFibre endommagé sur la voie publique (poteaux cassés ou penchés, câbles décrochés ou arrachés, armoires ouvertes ou détériorées), il convient de remplir un formulaire en ligne, accessible sur la page: <https://xp fibre.com/declarer-un-dommage-reseau>